



# LA SÉCURITÉ : ACTE 2

Sur la Maison d'Arrêt, depuis le mercredi 20 avril 2022, nous rencontrons un gros dysfonctionnement du logiciel des alarmes des Motorola, mais également des API, **ENCORE...**

Après les tests effectués, en présence du Directeur Technique, il faut au logiciel, pas moins de 45 secondes avant que l'alarme ne soit répercutée au PCI, **logiciel de gestion des alarmes, mise en place, provisoirement, lors du dernier incident. TROP LONG...** Cette solution, **TEMPORAIRE**, présente de gros défauts, mettant en danger la sécurité des personnels, travaillant et intervenant dans notre établissement. Et si une conversation venait à avoir lieu, lors du déclenchement de l'alarme, aucune localisation ne se répercute au PCI.

Devant ce risque de sécurité, la seule solution, nous ramenant 30 ans en arrière, et la distribution de sifflets, **COMME SEUL MOYEN DE SÉCURITÉ.**

Cela fait déjà deux fois, que la Maison d'Arrêt se retrouve à l'âge de pierre avec un système d'alarme plus que défectueux, malgré un DAC en cours.

Lors du CTI du 22/04/22, FO Justice a fait remonter cette information, auprès du **Directeur Interrégional qui n'a eu comme seule réponse : "JE NE SUIS PAS AU COURANT"**

-FO Justice Nîmes se demande, si avec un DAC futur, la DI, n'en occulterait pas la sécurité de ses personnels, en nous promettant des jours meilleurs, qui n'arrivent jamais.

-FO Justice Nîmes se demande où en est la promesse du nouveau parc Motorola, promis par Monsieur VALLS et Madame BELLOUBET, lors de leur visite sur notre établissement.

-FO Justice Nîmes exige que la situation s'arrange très rapidement, sinon nous prendrons nos responsabilités, par notre **DROIT DE RÉSERVE ET DE RETRAIT.**

**Nous n'avons pas oublié notre collègue ALAIN, et la plaque qui orne notre cour d'honneur, Monsieur ALBE MARIUS**

Le 24/04/2022  
Le bureau local  
FO JUSTICE NIMES

